



HAL
open science

Analyser l'organisation des sports de montagne : du paradigme stratégique à la sociologie pragmatique

Clémence Perrin-Malterre

► To cite this version:

Clémence Perrin-Malterre. Analyser l'organisation des sports de montagne : du paradigme stratégique à la sociologie pragmatique. Denis Bernardeau-Moreau. Sociologie des organisations sportives. Une approche pluridimensionnelle, Presses universitaires du Septentrion, 2024, 9782757442319. hal-04787543

HAL Id: hal-04787543

<https://hal.science/hal-04787543v1>

Submitted on 17 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Analyser l'organisation des sports de montagne : du paradigme stratégique à la sociologie pragmatique

Par Clémence Perrin-Malterre

In D. Bernardeau-Moreau (2024) *La sociologie des organisations sportives. Une approche pluridimensionnelle*. Lille, Presses universitaires du Septentrion.

Des sports de montagne en pleine expansion

Bien qu'il soit difficile d'avoir des données précises puisque ce sont des activités en grande majorité informelles, de nombreuses études montrent la croissance importante des sports de nature dans le monde entier, dépassant celle des sports traditionnels dans la plupart des pays occidentaux (Melo, Rheenen, et Gammon 2020). Aux États-Unis, le rapport sur la participation aux activités récréatives outdoor (The Outdoor Foundation 2018) montre que 146 millions, soit plus de la moitié des Américains âgés de 6 ans et plus, participent à une activité outdoor en 2017. En Angleterre, l'étude "Getting active outdoors" (Sports England and Outdoor Industries Association 2015) montre une augmentation de la popularité de la pratique des sports de nature et met en avant que 8,96 millions d'Anglais pratiquent ce type d'activité. En France, selon le Baromètre national de sport de 2018, 55% des Français affirment avoir pratiqué au moins une activité outdoor et 24% affirment que leur activité de prédilection est un sport de nature. Dans les territoires de montagne, les sports de nature se développent également (Boutroy et al. 2012) et ce développement s'est accéléré à la suite des confinements dus à la pandémie de Covid-19 avec une augmentation de la fréquentation des espaces de nature (Falardeau et Hersberger 2020).

Si au départ, la pratique des sports de montagne était confidentielle et davantage promue par les catégories favorisées, elle connaît « *une popularisation et une divulgation progressive et, quoique différentielle, généralement inéluctable* » (Pociello 1981, 174). L'accessibilité de la pratique au plus grand nombre est permise par la sécurisation du milieu qui peut prendre la forme d'un aménagement (station de ski) ou d'un balisage (sentiers de randonnée) (Mounet 2000). C'est aussi l'allègement des matériels utilisés et des techniques sportives qui permet une pénétration plus facile de sites sportifs considérés comme difficiles auparavant. Duret et Angué (2015) prennent en exemple le VTT lorsque l'évolution du matériel modifie les usages, entraînant le passage d'une pratique énergétique à une activité privilégiant la descente et la

recherche de sensation. Cette évolution conduit à une diffusion des pratiques non seulement sociale mais également spatiale : « *en milieu naturel, les références spatiales se multiplient autour des activités sportives et les sites, les itinéraires et les espaces de pratiques définis par leurs caractéristiques physiques, hydrographiques ou climatiques transforment l'image des lieux et favorisent une appropriation culturelle et sociale* » (Augustin 2007, 9). Cette diffusion est favorisée à la fois par les aménagements et les dispositifs d'accompagnement (infrastructures et signalisation routière, parkings et aires de repos), par l'amélioration des accès et du balisage, par la sécurisation des sites, mais également par la promotion des lieux grâce aux réseaux de pratiquants et aux médias. Dès lors que l'accès en est facilité, cela peut générer une sur-fréquentation de certains sites, notamment à proximité des grandes agglomérations (Rech, Mounet, et Paget 2011). De plus, si au départ, la croissance des activités sportives de montagne était associée de manière positive à une certaine éthique de la conservation, un conflit d'objectifs existe désormais entre les deux (Knight et Cole 1995). En effet, la divulgation et la démocratisation de ces activités, en créant brutalement des flux importants, ont suscité conflits d'usage et mise en cause de leur impact environnemental (Mounet 2007b). Ce changement de statut s'accompagne logiquement d'une montée en puissance d'enjeux de régulation et de gestion.

1. L'analyse organisationnelle des sports de montagne

Pour comprendre l'organisation des sports de montagne, la sociologie des organisations s'avère pertinente. Cependant, ces activités ne se déroulent pas au sein d'une organisation formelle. Il s'agit d'avantage d'une action organisée dont l'analyse a été théorisée par Friedberg (1997). Celui-ci s'intéresse aux « *processus d'organisation par lesquels sont façonnés, stabilisés et coordonnés les comportements et les interactions stratégiques d'un certain nombre d'acteurs dont l'interdépendance rend la coopération indispensable, mais qui gardent tous un degré d'autonomie* » (Friedberg 1997, 22).

Dans cette approche, les individus sont considérés comme des acteurs stratégiques, c'est-à-dire qu'ils ont des intentions et des objectifs, même s'ils ne réussissent pas souvent à les réaliser, qu'ils sont capables de choix et qu'ils poursuivent ce qu'ils considèrent être leurs intérêts. Pour atteindre leurs objectifs, les acteurs ont parfois besoin d'obtenir la contribution des autres et se trouvent alors en situation d'interaction. Les processus d'interaction sont « *des processus de négociation et de pouvoir reliant les acteurs interdépendants d'un espace d'action donné* » (Friedberg 1997, 109). Le pouvoir, conceptualisé comme une « *relation d'échange négocié de*

comportements », induit « *une structuration du champ, c'est-à-dire une régulation des comportements des acteurs impliqués* » (Friedberg 1997, 113). S'il est possible d'observer empiriquement des régularités de relations entre les acteurs, c'est qu'il existe une structure de jeux qui réalise la coordination et l'intégration des stratégies divergentes des acteurs. Cet ensemble articulé de jeux peut être producteur d'un « ordre local », ordre par lequel les acteurs parviennent à stabiliser leurs négociations et leurs interactions stratégiques. L'auteur précise que la définition de l'ordre local dépend, au départ, d'un choix du chercheur : la stratégie de recherche est fondée sur la mise en œuvre d'un choix intuitif et progressif des contours et des points centraux ou zones sensibles dont l'étude concrète permettra de progresser au mieux dans la compréhension du tout. Cette démarche donne donc la priorité à la découverte du terrain, et au développement de modèles locaux d'interprétation qui collent à ce terrain et à ses particularités.

1.1. Identifier les « problèmes » liés au développement d'une activité

En prenant l'exemple du canyoning, dans les parcs naturels régionaux du Vercors et du massif des Bauges, il a fallu déterminer ce qu'étaient les « problèmes » que posait le développement d'un sport de montagne sur un territoire (Perrin et Mounet, 2002). Dans un premier temps, nous nous sommes centrés sur la question de l'organisation de l'activité sur les sites de pratique les plus importants, et notamment sur celle de la gestion des conflits d'usage. Mais, après un premier travail de récolte des données, il est apparu nécessaire de traiter d'autres aspects liés au développement de l'activité canyoning dans les parcs étudiés. Sur certains sites, c'est l'équipement et l'aménagement du canyon qui étaient au centre des préoccupations, notamment pour certains élus locaux qui, soucieux des problèmes de sécurité posés par l'activité, s'interrogeaient sur la qualité des équipements en place. Pour eux, il était important de savoir comment et par qui ils étaient réalisés. La question de la sécurité des pratiquants est aussi à prendre en considération. En effet, avec le développement de l'activité, le risque d'accident s'est accru et la problématique des secours se pose (Perrin-Malterre 2016). Ceci est devenu une préoccupation pour les élus locaux qui sont responsables de la prévention des accidents et de l'organisation de la distribution des secours sur le territoire de leur commune. Enfin, le dernier aspect à prendre en compte a été celui des modes de commercialisation de ce sport de nature qui peut participer au développement économique des territoires (Perrin et al. 2003). Cette structuration de l'offre commerciale de canyoning est notamment une préoccupation des

gestionnaires de l'espace naturel car ils souhaitent que cette activité puisse bénéficier au développement local.

1.2. Déterminer le degré d'organisation des contextes d'action

Le cadre théorique de l'action organisée a permis d'analyser de manière fine le degré d'organisation de chaque contexte d'action et de réaliser une comparaison (Perrin-Malterre 2015). En effet, l'ensemble des résultats montre une différence importante dans le degré d'organisation de chaque contexte d'action. Il apparaît que l'équipement des sites est un contexte d'action flou dont le degré d'organisation est nul. A l'opposé, le degré d'organisation des secours en canyoning est le plus élevé et ses caractéristiques se rapprochent de celles d'une organisation formelle. En effet, la gestion des secours en canyoning est assurée par des acteurs publics et supportée par la collectivité. Les acteurs du secours ont délégué explicitement un certain degré de responsabilité pour la régulation et le pilotage du système au préfet, « *délégation qui coïncide le plus souvent avec l'émergence de structures et de procédures formalisés* » (Friedberg, 1997, p. 164). C'est ainsi que, dans chaque département, les modalités d'intervention des acteurs sont formalisées dans un plan de secours. Entre les deux, il est possible de situer la structuration de l'offre commerciale de canyoning qui est plus ou moins importante en fonction des territoires. Dans le massif des Bauges, la structuration de l'offre est faible car chaque prestataire a une clientèle de collectivités fidèle et suffisante pour remplir ses journées. Ils n'ont donc pas éprouvé le besoin de mieux se structurer pour attirer une clientèle individuelle. Sur le Vercors, au contraire, la structuration de l'offre est élevée car les prestataires sportifs ont mis en place un tissu relationnel efficace afin de répondre à la demande des centres de vacances et des vacanciers (Perrin et Mounet 2004). Cette coordination des actions se retrouve également sur les sites de pratique du Vercors, et notamment sur le canyon du Furon (Perrin et Mounet 2006) où les acteurs concernés ont été réunis, ce qui leur a permis de mieux se connaître, mais surtout de s'accorder sur des objectifs communs (Gayte et al. 2003). Ceci a permis d'augmenter le degré de finalisation du système et le degré de conscience que les acteurs avaient de leurs interdépendances. De plus, le Parc s'est positionné en arbitre entre les intérêts conflictuels des participants, c'est-à-dire en « intégrateur », ce qui a permis d'augmenter le degré de délégation de la responsabilité du pilotage du système. Enfin, la formulation de règles par les acteurs eux-mêmes a permis d'augmenter son degré de formalisation. Ce faisant, les acteurs acceptent de réduire leur marge de manœuvre et se rendent plus prévisibles. Mais chacun est gagnant dans le sens où cela contribue à augmenter la stabilité du système.

Ces différences dans le degré d'organisation des contextes d'action peuvent s'expliquer par le niveau « d'utilité sociale perçue » des problèmes que pose l'activité. En effet, l'organisation des secours par l'autorité publique répond clairement à une demande sociale dans une société de plus en plus sécuritaire. A l'opposé, l'équipement des sites de canyoning n'est pas une préoccupation sociale, ni une préoccupation pour la fédération délégataire (la fédération française de la montagne et de l'escalade) et ses comités départementaux. Ce problème ne concerne finalement que très peu d'individus. En revanche, la question de la commercialisation de l'activité et des conflits d'usage qu'elle peut engendrer est une préoccupation plus importante pour les acteurs publics, et notamment pour les Parcs Naturels Régionaux (PNR) car l'insertion sociale des activités et le développement économique local font partie de leurs missions.

1.3. Mettre à jour des conflits et des possibilités de coopération

Le recours à cette démarche se justifie également dans le sens où elle comporte les éléments d'une aide à l'action de changement dans les organisations et les systèmes organisés. Elle a donc une utilité sociale car elle a pu servir à aider les acteurs à réguler leurs actions, notamment par la mise en évidence des logiques d'acteurs, de leurs positions et du degré d'organisation du contexte. Ainsi, la mise en évidence des positionnements stratégiques des acteurs permet d'identifier des conflits et des possibilités de coopération.

Sur un site de pratique, pêcheurs et chasseurs sont opposés à la pratique du canyoning. Dans les années 1990, d'importants conflits ont eu pour expression la pose de fils barbelés au fond des vasques d'eau du canyon pouvant entraîner des blessures chez les pratiquants lors de saut. En faisant pression sur les maires des communes, les pêcheurs ont pu obtenir la prise d'un arrêté pour restreindre l'activité canyoning dans le temps et dans l'espace en invoquant son impact écologique. Comme l'expliquent Mounet et Boudin (2021), cette invocation permet de régler des conflits liés à une concurrence pour un espace commun en excluant une partie des usagers. C'est bien ce qu'il s'est produit sur ce site de pratique où pêcheurs et chasseurs bénéficient d'une implication locale et d'une structuration associative qui leur confère du pouvoir dans le contexte d'action. Cependant cette règle formelle comporte des incertitudes sur lesquelles les acteurs peuvent jouer et elle n'est pas forcément respectée par les pratiquants individuels qui n'en ont pas forcément connaissance. La situation reste donc conflictuelle entre pratiquants de canyoning et pêcheurs. Les maires des communes quant à eux se trouvent donc en position

médiane entre les intérêts des professionnels qui pourraient apporter des retombées économiques et la pression électorale que peuvent exercer les pêcheurs, opposés à une réouverture de la partie basse du canyon.

La mise à jour du positionnement stratégique des acteurs a révélé l'intérêt pour le parc naturel du massif du Vercors, en tant que gestionnaire du territoire, de se placer en médiateur sur le site de pratique afin d'apaiser les tensions. Il apparaît en effet nécessaire de réunir l'ensemble des acteurs afin qu'ils se mettent d'accord sur des objectifs communs, pour augmenter le degré de finalisation et le degré de conscience du système, qui va de pair avec l'augmentation de son degré de structuration (Friedberg, 1997).

La théorie de l'action organisée permet donc de caractériser finement le degré d'organisation d'un contexte d'action. Elle est appropriée pour analyser l'organisation d'un sport de montagne à une période où il connaissait un développement important, période souvent marquée par des conflits d'usage parfois assez violents (Mounet, Perrin-Malterre, et Rech 2012). Cependant, cette approche privilégie dans une large mesure l'analyse du conflit et considère l'action des individus comme des conduites stratégiques indexées à la poursuite d'intérêts propres. Se faisant, elle envisage l'interaction comme une coopération conflictuelle débouchant sur des jeux à somme nulle. Cette approche a ainsi montré ses limites dans l'analyse de situations de gestion concertée reposant sur la construction d'accords et de compromis, comme c'est le cas pour des démarches visant la cohabitation entre sports de montagne et biodiversité et qui ne reposent pas sur des mesures réglementaires (Mounet 2007a).

2. La recherche de compromis pour une gestion concertée des sports de montagne

Pour analyser la gestion environnementale des sports de montagne, la référence aux travaux de Boltanski et Thévenot (1991) s'avère pertinente. Les auteurs se fixent pour objectif de saisir les modalités de la construction des accords en toute situation. Cette approche est utile pour analyser de manière plus fine les accords et les compromis permettant de construire des jeux à somme positive. Dans cette perspective, ce sont moins les contextes structurels ou les vellétés des acteurs qui sont déterminants, que les situations microsociologiques dans lesquelles ils sont plongés : « *Il s'agit alors de saisir les registres de justification en cours et de déterminer notre propre mode d'action, susceptible d'être pertinent moralement et en pratique, face aux contradictions entre les différents registres convoqués dans la situation* » (Boissonade 2009, 40).

Ce paradigme permet de comprendre les formes d'arbitrage des différends et les logiques de construction d'une action commune qui engage le collectif (Boltanski et Thévenot 1991). Les deux postulats de départ de leur démarche sont que les personnes ont compétence à évaluer la nature des situations et que celles-ci ne peuvent s'analyser qu'à partir des « représentations » qu'en donnent les acteurs à travers la justification de leurs actions. Ces justifications se réfèrent à des systèmes de valeurs ou d'idéaux que les auteurs ont appelés « Cités ». Les cités sont des métaphysiques de la grandeur, des mises en ordre hiérarchisées des états des êtres. Aux six cités identifiées par les auteurs correspondent des mondes. Ce modèle théorique permet de repérer la pluralité des ordres de « grandeur » que l'individu accorde aux êtres et aux éléments. Il permet notamment de questionner la qualification de l'objet « nature ». C'est ainsi que Godard (2004) met en évidence une pluralité des ordres de justification appliquée au champ de la protection de l'environnement et du développement durable. Il montre qu'à chaque cité correspond sa représentation de la nature. Dans le cadre d'une démarche de gestion concertée, chacun des acteurs impliqués mobilise un appareil argumentatif autour des usages de la nature qu'il considère comme justes et légitimes. Cette analyse permet de repérer des concurrences de justifications, mais aussi de mettre en évidence des principes d'équivalence pouvant fonder un compromis (Nachi 2006).

2.1. Identifier les cités convoquées dans les argumentaires des acteurs

Nous prenons pour exemple la démarche de gestion concertée Biodiv'sports de montagne qui a pour but de diffuser des informations sur des zones sensibles où la présence de pratiquants peut avoir des effets négatifs sur la faune sauvage.

Dans un premier temps, il s'agit de repérer les ordres de grandeur mobilisés par les acteurs engagés dans la démarche, lesquels peuvent se révéler incompatibles. Pour les naturalistes, les pratiques récréatives peuvent être une source de dérangement pour les animaux sauvages, que ce soit les rapaces en période de nidification ou les tétras-lyres et les ongulés sauvages, notamment en période hivernale. Ils considèrent que la priorité doit être la préservation de la quiétude de la faune, même s'ils rencontrent des difficultés pour juger les impacts réels. Ils évoquent le principe de précaution pour préserver les qualités intrinsèques de la nature, celle-ci prenant forme au-delà de l'homme, ce qui renvoie à la nature de la cité « inspirée ». Pour les acteurs sportifs, l'objectif est de pouvoir conserver l'accès à leurs sites de pratique. La nature marchande est mobilisée puisqu'elle possède une valeur ajoutée pour les pratiquants et notamment une valeur récréative. L'accessibilité aux espaces doit être préservée et ils se

positionnent contre les réglementations et les interdictions. La valeur récréative de la nature entre en conflit avec la grandeur inspirée lorsque des restrictions d'usage se mettent en place et peuvent être associées à une pénalisation de certains comportements des pratiquants. Pour les gestionnaires d'espaces protégés et notamment les parcs naturels régionaux, l'objectif est de trouver un point d'équilibre entre le développement socio-économique du territoire et la préservation de l'environnement. Dans le cadre des sports de nature, l'objectif est bien de respecter cet équilibre. Les gestionnaires tentent de privilégier la concertation et la sensibilisation plutôt que la réglementation et la sanction. Les arguments mis en avant renvoient à la cité civique dans laquelle le bien commun et le collectif sont valorisés. Dans cette cité, la nature doit être partagée entre les différents usagers et habitants et l'interdiction est à bannir. Pour converger vers un accord, les acteurs doivent faire référence à un bien supérieur commun ce qui permettra le dépassement des intérêts purement individuels. Dans le cadre de la démarche Biodiv'sports de montagne, ce bien supérieur commun est celui de la « nature civique ». Dans cette cité, la nature est considérée comme un bien commun d'utilité publique. En tant que bien commun, il est nécessaire de la préserver, mais il n'est pas non plus question d'une mise sous cloche. Dans un souci d'équité, elle doit aussi être rendue accessible. De plus, dans le monde civique, la sensibilisation, la formation et l'information sont valorisées, alors que l'interdiction incarnera la figure de la déchéance. Si les naturalistes accordent de la valeur à la sensibilisation, c'est aussi le cas des pratiquants d'activités sportives.

2.2. Construire un compromis

Pour assurer la continuité du dialogue et optimiser les chances de chacun de poursuivre leurs activités respectives, les acteurs doivent s'engager dans la confection d'un compromis. Celui-ci implique des principes d'équivalence qui satisfont différents ordres de grandeur a priori incompatibles. Il s'agit d'une forme contraignante pour les acteurs qui s'y engagent (Nachi, 2006). Chacun doit faire des concessions et renoncer à ses intérêts particuliers. Dans le cas de la démarche Biodiv'sports de montagne, le compromis repose sur deux éléments : l'implication des pratiquants dans la délimitation des zones de quiétude et leur association au suivi des espèces. De ce fait, on assiste à un décroisement des actions traditionnelles associées à chacun des acteurs. Comme le montre (Vachée 2010), ce partage de connaissances permet d'aller plus loin que la concertation classique qui consiste à informer, former, se réunir ou signer des chartes de bonne conduite. Il met en jeu de nouveaux ressorts relationnels. Ainsi, « *l'interdépendance pacifie les relations et encourage la reconnaissance mutuelle des*

compétences de chacun » (Vachée 2010, 200). On se rapproche ici de la gestion patrimoniale « *en bien commun* » évoqué par Godard (2004). Celle-ci implique une « *pluralité d'acteurs se découvrant chacun titulaire d'un intérêt patrimonial pour la même ressource ou le même espace* » (p. 313), ici le milieu naturel et les espèces animales qu'il abrite. Elle repose sur l'organisation d'un processus de négociation entre les acteurs concernés. Le succès de cette négociation dépend de l'élaboration d'un langage commun et de la définition de procédures sur lesquels les acteurs s'accordent. En cas de succès, la négociation produit un bénéfice mutuel pour toutes les parties prenantes.

Si la démarche entreprise dans le cadre de Biodiv'sports de montagne a pu aboutir à un compromis entre les « deux mondes », celui-ci reste fragile dans le sens où la gestion concertée mise en place renvoie à une démocratie des porte-paroles (Mermet et Salles 2015). Or, comme dans la plupart des sports de nature, de nombreux pratiquants sont « auto-organisés » c'est-à-dire qu'ils ne sont pas licenciés dans une fédération sportive ou adhérents à un club. Ces pratiquants n'ont, par nature, aucun porte-parole qui pourrait les représenter (Mounet 2007a) et ne sont donc pas inclus dans la démarche. Certains d'entre eux peuvent remettre en cause le compromis qui a été construit, notamment à travers l'usage des forums de discussion et des réseaux sociaux.

Par ailleurs, si pour le moment le respect des zones de quiétude de la faune semble constaté, celui-ci n'est pas garanti. Ainsi, Immoos et Hunziker (2015) montrent que les barrières et panneaux d'interdiction ne semblent pas avoir d'effets sur le comportement des skieurs lorsque ces derniers ont déjà planifié leur itinéraire. Les pratiquants de sports hivernaux semblent davantage influencés lors de la phase de préparation de leur sortie. La diffusion de l'information en amont semble donc un enjeu important et c'est ce qui est voulu dans le cadre de la démarche Biodiv'sports de montagne. Le contenu de l'information est également primordial car, comme le montrent Ballantyne, Packer, et Hughes (2009) dans le cas du tourisme faunique, les touristes préfèrent avoir des informations pratiques sur ce qu'ils peuvent faire pour aider à protéger la faune sauvage plutôt que des informations générales sur des problématiques de conservation. Dans le domaine des sports de nature, il apparaît nécessaire que la mise en place des zones de quiétude soit associée à des explications car, dans le cas contraire, ces zones seront rattachées à une restriction de liberté et à un contrôle de la pratique et non à une sauvegarde du milieu (Perrin-Malterre et Chanteloup 2019).

Conclusion

Le développement des sports de montagne se traduit par l'émergence de conflits d'usage et une mise en cause de leur impact environnemental. La pratique se développant majoritairement en dehors des fédérations sportives, la nécessité d'analyser leur organisation et leur gestion s'avère nécessaire. Dans ce chapitre, nous avons exposé deux cadres théoriques qui permettent d'analyser le degré d'organisation de ces activités avec l'analyse de l'action organisée de Friedberg (1997) et la mise en place de compromis permettant de trouver un équilibre entre leur développement et la préservation du milieu naturel, avec la théorie des conventions de Boltanski et Thévenot (1991). Dans les deux cas, il s'agit d'analyses situées qui permettent de produire des modèles locaux d'interprétation qui collent au terrain et à ses particularités. Cependant, cela n'empêche pas d'avoir recours à l'analyse comparative qui offre des clés de compréhension des autres contextes. C'est ainsi qu'émerge une problématique commune à tous les contextes d'action : la présence de sportifs individuels qui pratiquent leur activité en dehors de toute organisation formelle. Cette présence pose en effet deux problèmes. D'une part, elle empêche la mise en place d'une véritable démocratie participative (Rech 2021) puisque les acteurs mobilisés sont souvent des acteurs institutionnels ; ce qui en fait une démocratie des porte-paroles (Mounet, 2021). D'autre part, cette présence peut remettre en cause des équilibres stratégiques lorsque ces pratiquants individuels ne respectent pas les réglementations, les accords tacites ou les compromis négociés entre les acteurs locaux.

Bibliographie

- Augustin, J-P. (2007). *Géographie du sport*. Paris : Armand Colin.
- Ballantyne, R., Packer J., et Hughes, K. (2009). Tourists' support for conservation messages and sustainable management practices in wildlife tourism experiences. *Tourism Management*. 30. 5. 658-64.
- Boissonade, J. (2009). Les apports de la sociologie pragmatique à la transaction sociale. *Pensée plurielle*. 20. 37-50.
- Boltanski, L., et Thévenot, L. (1991). *De la justification. Les économies de la grandeur*. Paris : Gallimard.
- Boutroy, E., Bourdeau, P., Mao, P. et Senil. N. (2012). Combination of geographical and socio-economic proximities. *Journal of Alpine Research | Revue de géographie alpine*, n°100-3. <https://doi.org/10.4000/rga.1920>.
- Duret, P., et Angué, K. (2015). Two norms for innovation in outdoor sports: Technical and social innovation. *Loisir et Société / Society and Leisure*, 38. 3. 372-82.
- Falardeau, I., et Hersberger, C. (2020). Nature, récréotourisme et COVID-19. Échange épistolaire et réflexion à quatre mains. *Téoros. Revue de recherche en tourisme*. 39. 3.
- Friedberg, E. (1997). *Le pouvoir et la règle. Dynamiques de l'action organisée*. Paris : Seuil.

- Gayte, X., Mounet, J-P., Perrin, C. et Rocheblave, M. (2003). La gestion concertée de la pratique du canyoning dans deux Parcs naturels régionaux. Communication présentée, 22 et 23 mai 2003. In : Colloque sur la gestion concertée dans les espaces naturels protégés de montagne. Mirabel - CERMOSSEM - Université Joseph Fourier.
- Godard, O. (2004). De la pluralité des ordres – Les problèmes d’environnement et de développement durable à la lumière de la théorie de la justification. *Géographie, économie, société*. 6. 3. 303-30.
- Immoos, U., et Hunziker, M. (2015). The effect of communicative and on-site measures on the behaviour of winter sports participants within protected mountain areas - results of a field experiment. *Eco.mont – Journal on Protected Mountain Areas Research and Management*. 7. 1. 17-25.
- Knight, R. L., et Cole, D. N. (1995). Factors that influence wildlife responses to recreationists. In : R.L. Knight et K.J. Gutzwiller, *Wildlife and recreationists: Coexistence through management and research*. (p. 71-79). Washington, D.C: Island Press.
- Melo, R., Van Rheenen, D. et Gammon, S.J. (2020). Nature sports: current trends and the path ahead. *Annals of Leisure Research*. 23. 2. 133-42.
- Mermet, L., et Salles, D. (2015). *Environnement : la concertation apprivoisée, contestée, dépassée ?* Louvain-la-Neuve : De Boeck Supérieur.
- Mounet, J-P. (2000). Les activités sportives de nature en France : contraintes globales, flou organisationnel et stratégies d’acteurs. HDR. Grenoble : Université Joseph Fourier.
- Mounet, J-P. (2007a). La gestion environnementale des sports de nature : entre laisser-faire, autorité et concertation. Développement durable et territoires. Économie, géographie, politique, droit, sociologie. <https://doi.org/10.4000/developpementdurable.3817>.
- Mounet, J-P. (2007b). Sports de nature, développement durable et controverse environnementale. *Natures Sciences Sociétés*. 15. 2. 162-66.
- Mounet, J-P., et Boudin, P. (2021). Sports de nature et biodiversité : je t’aime, moi non plus... Une démocratie participative de remédiation ? In : Y. Rech. *Sport, démocratie participative et concertation. Les évolutions des politiques sportives*. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Mounet, J-P., Perrin-Malterre, C. et Rech, Y. (2012). Analyser les sports de nature : de l’ordre local au réseau. In : M. Quidu. *Les sciences du sport en mouvement. Innovations et traditions théoriques en STAPS*. Paris : L’Harmattan. 231-42.
- Nachi, M. (2006). *Introduction à la sociologie pragmatique*. Paris : Armand Colin.
- Perrin, C., Borrell, H., Raharinosy, A. et Mounet, J-P. (2003). Une composante de l’offre touristique à la structuration en émergence : Le canyoning dans le Vercors. *ReTour 1*.
- Perrin, C., et Mounet, J-P. (2004). L’insertion de l’offre de canyoning dans l’industrie touristique : une étude comparative entre le massif des Bauges et le Vercors. *Loisir et Société / Society and Leisure*. 27. 1. 143-72.
- Perrin, C., et Mounet, J-P. (2006). L’organisation de la pratique du canyoning sur un site : le canyon du Furon. *Science & Motricité*. 57. 79-103. <https://doi.org/10.3917/sm.057.103>.
- Perrin-Malterre, C. (2015). Comparer l’organisation d’un sport de nature dans deux espaces protégés. *Sciences sociales et sport*. 8. 79-101.
- Perrin-Malterre, C. (2016). Le secours en canyon en Savoie-Dauphiné au début des années 2000. Entre intérêts corporatistes et collaboration des autorités compétentes. In : A. Lignereux. *Ordre, sécurité et secours en montagne*. (p. 141-154). Grenoble : Presses universitaires de Grenoble.
- Perrin-Malterre, C., et Chanteloup, L. (2019). Tourisme, loisirs sportifs et sensibilisation des pratiquants à la fragilité du milieu naturel. In : E. Peyvel. *L’éducation au voyage. Pratiques touristiques et circulations des savoirs*, Espaces et Territoires. (p. 193-208). Rennes : Presses universitaires de Rennes.

- Pociello, C. (1981). La force, l'énergie, la grâce et les réflexes. In : C. Pociello. *Sport et société*. (p. 171-237). Paris : Vigot.
- Rech, Y. (2021). Sport, démocratie participative et concertation. Les évolutions des politiques sportives. Rennes : Presses universitaires de Rennes.
- Rech, Y., Mounet, J-P. et Paget, E. (2011). Mobilité urbaine et loisirs sportifs de nature. Le cas de l'agglomération grenobloise (France). *Loisir et Société / Society and Leisure*. 34. 2. 19-41.
- Sports England and Outdoor Industries Association. (2015). *Getting Active Outdoors: A Study of Demography, Motivation, Participation and Provision in Outdoor Sport and Recreation in England*. London: Sports England and Outdoor Industries Association.
- The Outdoor Foundation. (2018). *2018 Outdoor Recreation Participation*. Washington DC : The Outdoor Foundation.
- Vachée, C. (2010). Le Vautour, le parapentiste et le naturaliste, innovation dans la gestion des sites de pratique. In : J. Corneloup et P. Mao. *Innovation et créativité dans les loisirs sportifs de nature*. (p. 183-202). L'Argentière-la-Bessée : Éditions du Fournel.